

MARSILLY

Actu

ÉDITION
PRINTEMPS
2023

SPECIAL Finances & Projets



Entre terre et mer

www.marsilly.fr





AUDITION DU MOULIN

BILAN AUDITIF*, DEVIS ET ESSAI 1 mois
d'aides auditives** toutes marques gratuits et sans engagement.
«OFFRES 100% Santé : 0€ RESTE A CHARGE», TIERS PAYANT *sécurités sociales et mutuelles.*



05 46 07 37 87

C.C. du Moulin à NIEUL SUR MER
(à côté de l'agence Orpi)

*test à but non médical. **sur prescription médicale.

CONCRETISONS ENSEMBLE VOTRE PROJET IMMOBILIER

VOTRE CONSEILLÈRE EN IMMOBILIER

Pourquoi choisir iad ?

- RÉSEAU DE PROXIMITÉ
- HONORAIRES ADAPTÉS
- LARGE DIFFUSION DES ANNONCES
- RECHERCHES PERSONNALISÉES

Valérie Benatar
06 75 87 20 06
Expertise de MARSILLY

Disponibilité - Réactivité - Transparence - Professionnalisme

Valérie Benatar - RSAC n°1018931 - RCP n°127104506/6202

SARL FOUGEROUX
05 46 37 41 62

MAÇONNERIE
Neuf et Rénovation
Toiture
Dallage
Clôture

TRAVAUX DE CIMETIÈRE
Caveaux
Monuments
Funéraires

21 rue du Four à Chaux - 17137 NIEUL-SUR-MER
www.maconnerie-marbrerie-17.com

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE TOUTE L'ANNÉE !

trop CHAUD, trop FROID, j'ai des problèmes d'isolation

Vas chez ENERGISOLE !

ISOLATION
Votre entreprise LOCALE

médiacom Poitiers - 05 49 01 03 86 ©AdobeStock

Energisole
Isolez votre énergie

En savoir plus !

4 rue de Champ de Gain
St-Georges-Les-Baillargeaux
05 49 55 98 01
info@energisole.fr
www.energisole.fr



L'édito de Hervé PINEAU Le Maire

Chères Marselloises,
Chers Marsellois,

Comme de tradition, ce numéro spécial est consacré au budget et aux projets. Il est effectivement important que vous puissiez comprendre notre méthode de travail, et, surtout, savoir où va votre argent ! Chaque année, c'est un exercice de transparence et de clarté.

Le Conseil Municipal a adopté son budget annuel. Celui-ci a été élaboré, vous ne l'ignorez pas, dans une période contrainte et compliquée, avec des hausses des coûts impactant significativement nos dépenses de fonctionnement.

Ainsi, avec un budget global de plus de 7,5 millions d'euros, en progression de 4,6% par rapport à 2022, en dépit d'un contexte économique tendu, nous souhaitons maintenir notre politique d'investissement, pour toujours améliorer les conditions de vie et d'accueil dans notre Commune. Que ce soit en matière de voiries, de bâtiments, d'environnement, nous poursuivons en 2023 la dynamique des années précédentes, toujours sans aucune augmentation des taux de fiscalité locale, et sans recours à l'emprunt.

Au-delà des projets structurants, une offre de qualité sera proposée pour les actions municipales, qu'il s'agisse des services au quotidien (restauration scolaire, par exemple), ou de la vie culturelle avec des animations conviviales. Nous reconduirons en effet les temps forts qui ont fait leurs preuves (Fête de la Musique, Ciné Plein Air, Forum des associations), tout en proposant de nouvelles thématiques, comme le Festival de Jazz.

Je remercie chaleureusement les annonceurs présents dans ces pages pour leur soutien, car c'est bien grâce à eux que cette publication peut, chaque année, voir le jour.

Bel été à tous !

Sommaire

P. 4 Finances

P. 10 Enfance et jeunesse

P. 16 Cadre de vie

P. 22 Vie culturelle
et communication

P. 23 Solidarité et
services publics

P. 25 Expression politique

Directeur de publication : Hervé PINEAU - Rédaction : Ville de Marsilly. Crédits photos : Service municipal, ©Pixabay, ©Freepik, ©Pexels

Création graphique - Régie publicitaire - Impression : **EdiPublic (Groupe Ib-Médias)**

33 avenue des Temps Modernes - 86360 Chasseneuil-du-Poitou - Tél. 05 49 01 44 11 - www.edipublic.com - 

Document imprimé en CEE : 422 843 797 RCS et certifié FSC® C174460

Les erreurs ou omissions qui auraient pu subsister dans ce bulletin, malgré le soin et les contrôles de la Mairie ne sauraient engager sa responsabilité. Vos remarques ou suggestions sont les bienvenues pour une prochaine édition.





UN BUDGET 2022 maîtrisé malgré l'inflation

Cette année encore, le Conseil Municipal a pris acte de la bonne santé des finances communales. Le budget 2022 est clôturé avec un excédent de près de 2 793 000 €.

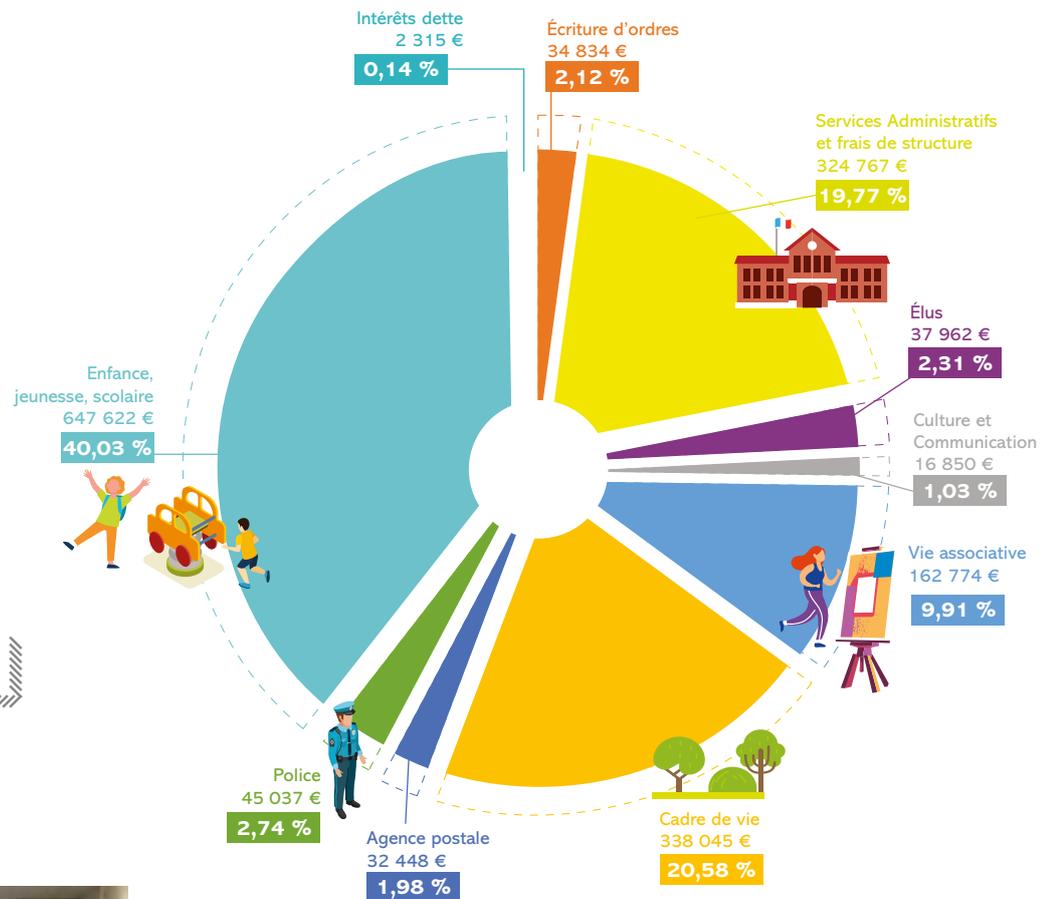


Dépenses de fonctionnement : **1 642 652 €**

SOIT **525 €**
PAR HABITANT

(contre **786€** pour les communes de même strate).

Ces dépenses couvrent les frais de fonctionnement des services publics (écoles et cantine, agence postale, police municipale, maintenance des bâtiments communaux mis à disposition des associations, subventions aux associations communales, manifestations, entretien des espaces verts...).

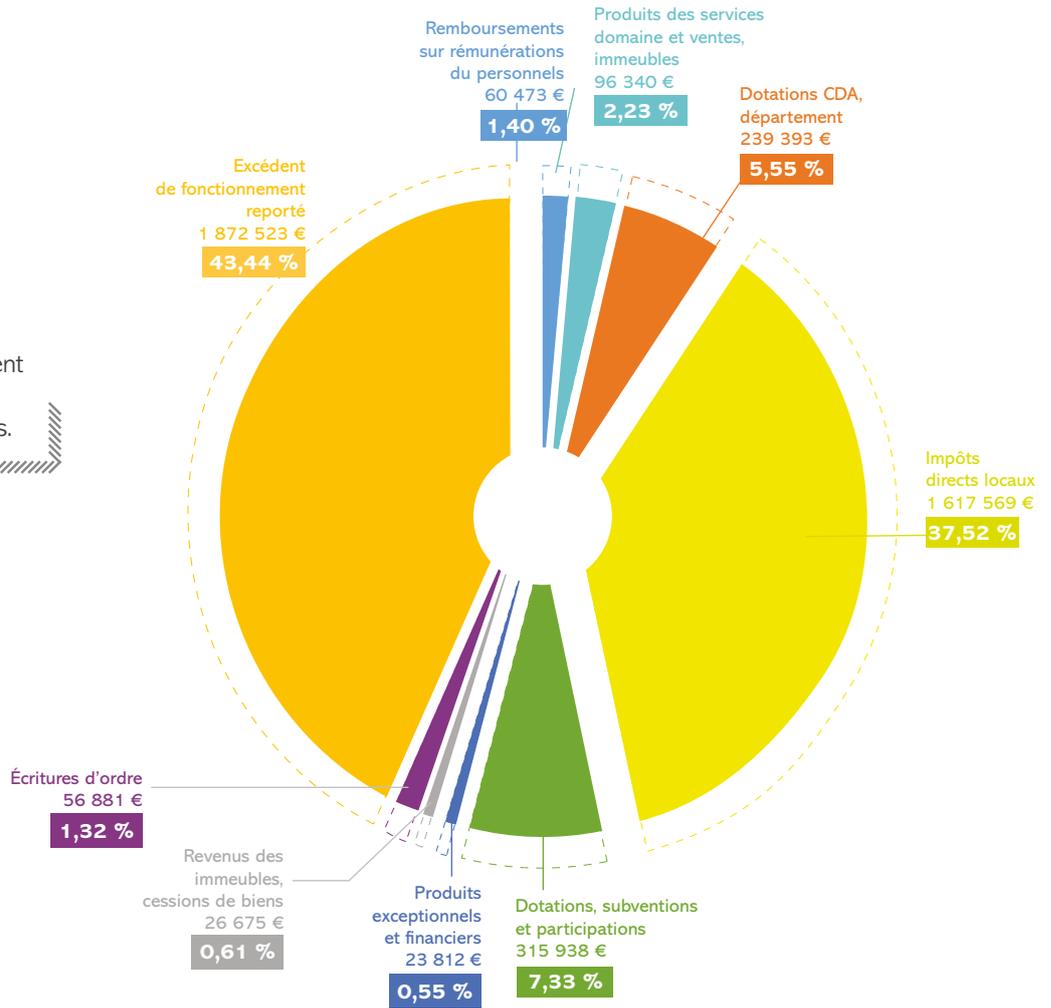


Repas des aînés 2022.





Recettes de fonctionnement : 4 310 787 €



Elles proviennent principalement de l'excédent de l'année 2021, et du produit des impôts directs.



©pochvector - Freepik

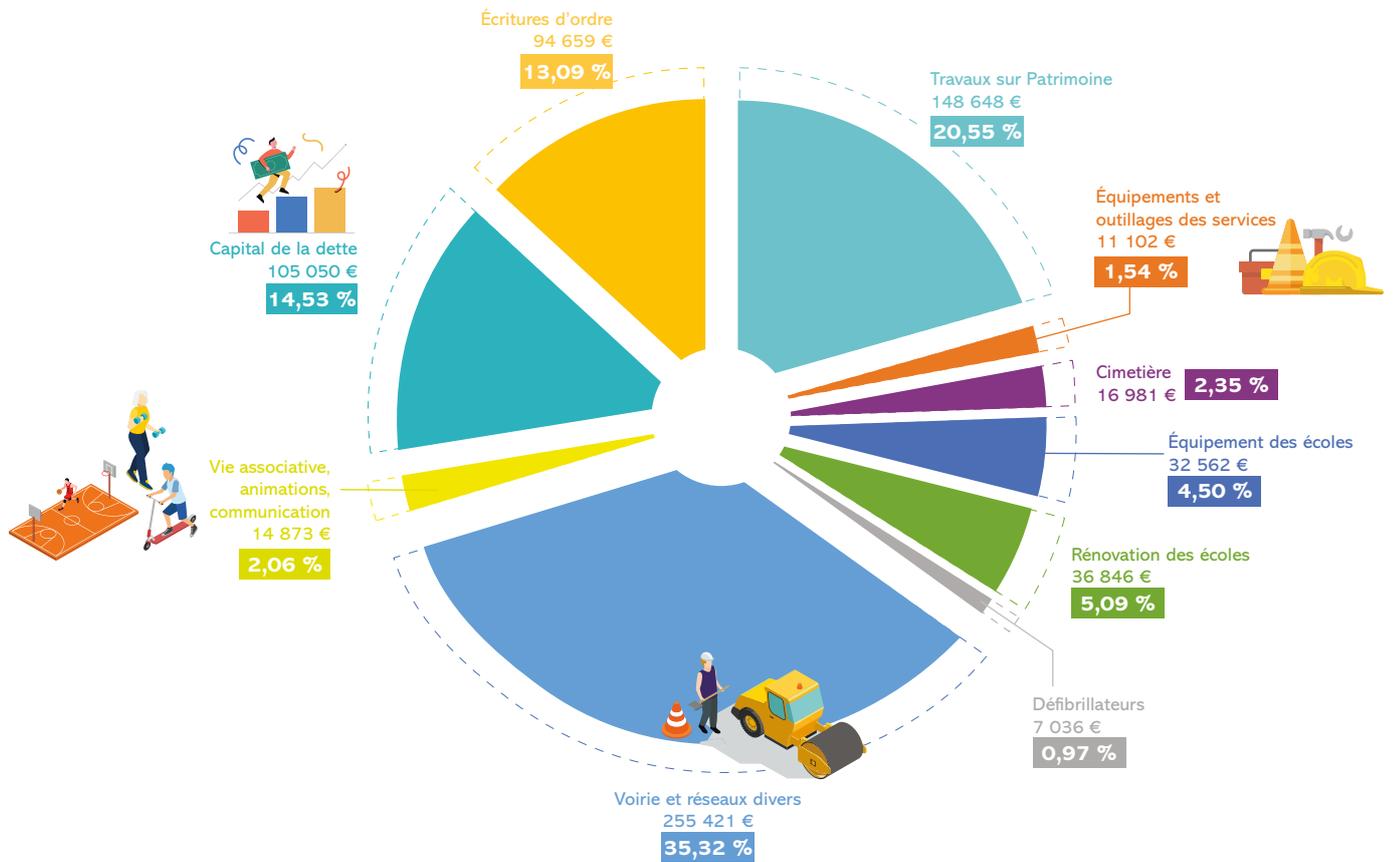


Finances



Dépenses d'investissement : **723 180 €**

soit **+19 %**
par rapport à 2021



Réfection toiture et volets bibliothèque



Réfection crépi classes école Jean Ferrat



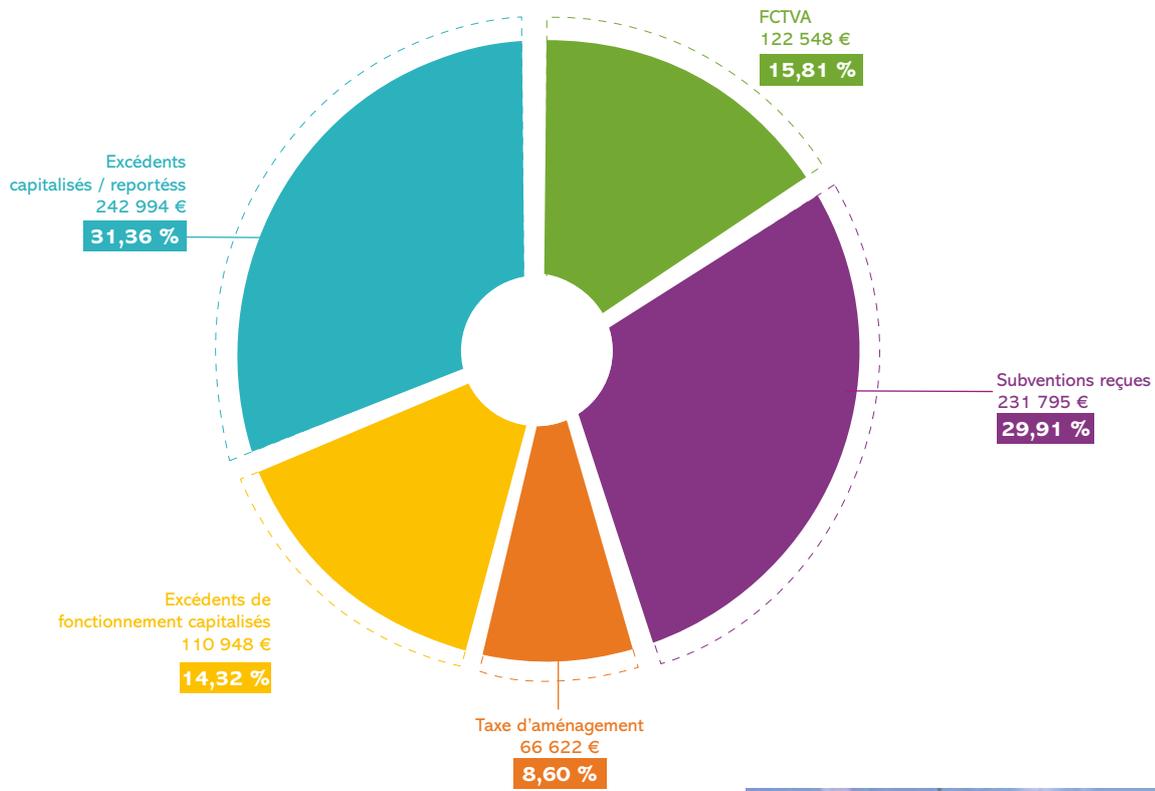
Aménagement parking école maternelle



Mise en accessibilité de la mairie



Recettes d'investissement : 847 519 €





NOUVELLE ANNÉE, nouveau budget

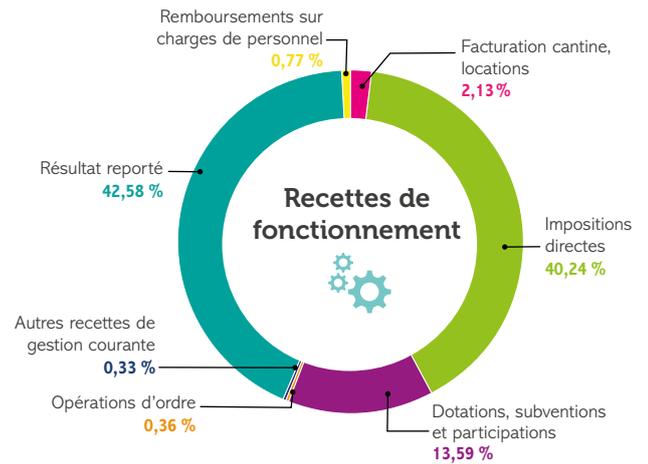
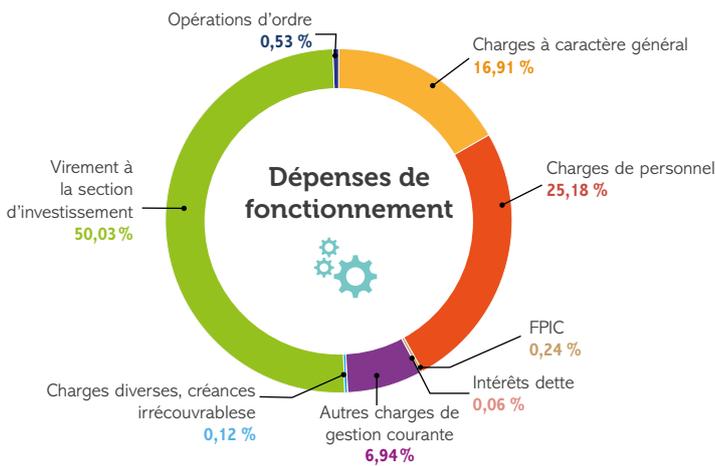
Le budget 2023 sera en augmentation par rapport à 2022.

Les charges courantes de fonctionnement augmentent, dans un contexte d'inflation généralisée qui n'épargne pas non plus les collectivités locales. Parallèlement, des chantiers conséquents seront engagés sur l'année, visant à améliorer le patrimoine communal.

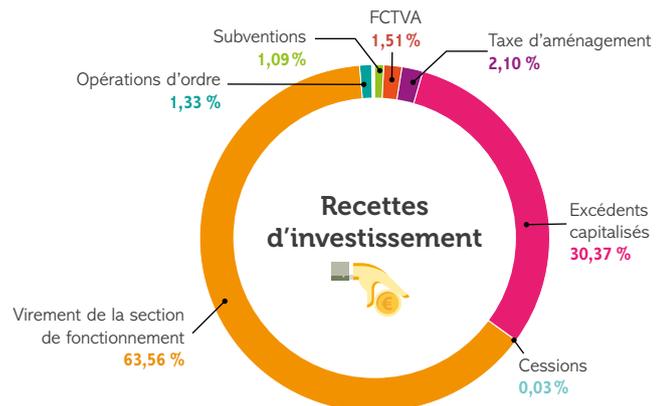
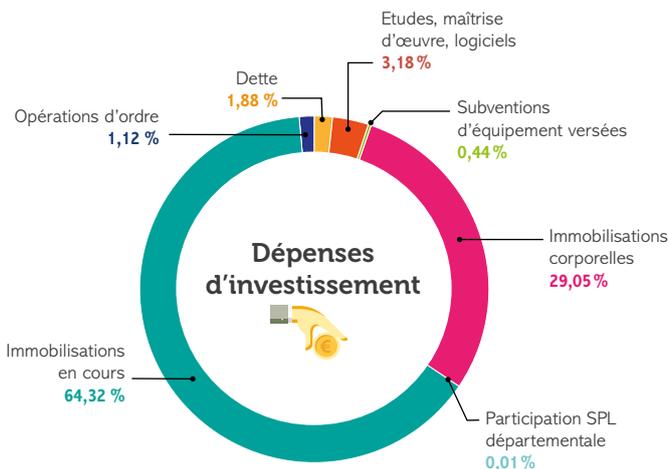
Comme c'est le cas depuis près d'une vingtaine d'années, les taux d'imposition communaux ne seront pas modifiés; la Municipalité tient son engagement de ne pas recourir à l'emprunt et d'autofinancer les projets uniquement par le biais des excédents cumulés, qui sont le fruit, entre autres, des économies de gestion réalisées.



Section de fonctionnement : 4 200 275 €



Section d'investissement : 3 306 153 €



CE QU'IL FAUT RETENIR

BUDGET GÉNÉRAL EN HAUSSE, ARRÊTÉ À **7 506 428 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **56%**
du budget global.

EN AUGMENTATION : **+1,7%** par rapport au
budget voté en 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT : **44%** du budget global.

EN AUGMENTATION : **+6,8%** par rapport au
budget voté en 2022.

AUCUNE AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION PAR LA COMMUNE...

mais l'obligation d'appliquer la revalorisation des bases
locatives fixée par la Loi de Finances 2023.

EN COURS DE DETTE AU 1^{er} JANVIER : **97 737 €**

La dette communale sera soldée fin 2025.

AUCUN NOUVEL EMPRUNT ET AUTOFINANCEMENT DE L'ENSEMBLE DES PROJETS.

LES AXES DE CONSTRUCTION DU BUDGET :

- Consolider et améliorer le patrimoine bâti communal et le cadre de vie ;
- Renforcer la maîtrise des consommations énergétiques ;
- Promouvoir le lien social, en accompagnant les populations les plus fragiles et en proposant une politique d'animation ;
- Poursuivre le renforcement du lien avec les associations ;
- Consolider les politiques en direction de la jeunesse ;
- Maintenir la politique de sûreté.



Nettoyage de la place des Carrelets



Changement des buts de rugby

Taux d'impôt en 2023

| | |
|---|---------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>(taux global qui se compose de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 27,47 % additionnée de la part départementale de 21,50 %)</i> | 48,97 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 68,42 % |
| Taxe d'habitation | 11,64 % |





Enfance et jeunesse



10

Marsilly actu

POUR UNE PAUSE méridienne de qualité

L'interclasse de la mi-journée, appelée « pause méridienne », est un temps d'une heure et demie, encadré par la Ville. Il constitue un moment essentiel pour l'enfant, et contribue à son équilibre et à son épanouissement. Tour d'horizon de ce que la commune met en œuvre...

DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, le partenariat s'est renforcé entre la Ville et quelques associations marselloises, afin de proposer aux enfants des écoles maternelle et élémentaire des activités pendant la pause du midi. Petit à petit, le nombre de partenaires augmente: La Ruche Basket, le Judo, Jujitsu de Marsilly, la Clé des Chants, l'Avenir Sportif de la Baie, l'UDAF et la Ligue de l'enseignement.

L'objectif est double :

- permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités, par groupe de dix en moyenne, et sur le strict principe du volontariat des enfants, qui participent seulement s'ils en ont envie ;

- promouvoir les associations de la commune et susciter d'éventuelles adhésions de façon à poursuivre la pratique dans un cadre associatif.

Les sessions sont encadrées par les intervenants des associations, salariés, étudiants en cours de validation d'un diplôme, ou bénévoles... L'occasion de les remercier pour leur engagement auprès des jeunes Marsellois.

Un dispositif que la Municipalité espère bien pouvoir reconduire au cours de l'année scolaire 2023/2024, éventuellement avec de nouveaux partenaires !



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
Basket
4 jours par semaine



ÉCOLE MATERNELLE
Chant
1 jour par semaine



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
Football (septembre à octobre)
1 jour par semaine

Judo
4 jours par semaine



ÉCOLE MATERNELLE
Judo
1 jour par semaine

Lire et Faire Lire
1 jour par semaine



CAP SUR LA QUALITÉ au restaurant scolaire

Cuisiner « maison » et servir, quotidiennement, des menus équilibrés mais savoureux et réjouissant les papilles des enfants, à base de produits frais et de saison, tout en respectant parfaitement les règles d'hygiène en restauration collective... dans la limite du budget voté pour ne pas répercuter les hausses de prix sur les familles : c'est le défi que relèvent chaque jour les agents du restaurant scolaire.



A la criée de La Rochelle

LOI EGALIM : OBJECTIF ATTEINT

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les repas servis au restaurant scolaire doivent comprendre une part, au moins égale, en valeur, à 50% de produits de qualité et durables (« produits de la ferme », Label Rouge, appellation d'origine protégée ou contrôlée, produits issus du Commerce équitable...), dont au moins 20% de produits biologiques.

Le restaurant scolaire de Marsilly affiche **53%** de produits de qualité et durables au premier trimestre, dont **20%** de produits bio. L'approvisionnement est également, si possible, local.

- yaourts bio : la Ferme de Candé (Saint-Xandre) ;
- brioches : biscuiterie Beurley ;
- viandes et légumes secs : la Ferme des Sens (La Devisse), fermiers du Marais Poitevin.
- poisson frais issu de la filière pêche de Charente Maritime



LES ANIMATIONS du restaurant scolaire

- 1 menu végétarien par semaine et participation à la Semaine événementielle La Rochelle Territoire Zéro carbone.
- Participation au Projet Alimentaire du Territoire : plus de proximité entre le champ et l'assiette. Dans une démarche concertée avec d'autres communes (Charron, Marans, Saint-Jean de Liversay...), la cuisine propose, une fois par mois, un menu composé de denrées bio et locales (viande, produits laitiers, légumes frais et secs, miel) produites par les fermiers du Marais Poitevin.



- Installation d'une vitrine changeante selon les saisons ou les événements (Pâques, Noël...).
- Participation annuelle au Grand Repas.



Le concept est simple : une fois par an, le même jour, les acteurs de la restauration collective et traditionnelle proposent aux citoyens d'un même territoire de partager un même menu local.

Chaque menu est élaboré et conçu par une marraine ou un parrain Chef local, à partir de produits locaux et de saison. Défi relevé par nos cuisinières, qui ont concocté un savoureux repas lors de l'édition 2022.

Prochain rendez-vous : le 19 octobre 2023.

- Menus à thèmes tous les mois, en collaboration avec les classes de l'école élémentaire.



UN REPAS,
ÇA COÛTE
COMBIEN ?

TARIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023



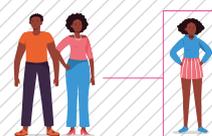
Repas enfant
3,05 €



Repas personnel communal
4,40 €



Repas adulte
5,60 €



Repas pour les tiers
9,00 €



Repas seniors (72 ans et +)
4,30 €

Les familles contribuent à hauteur de **43%** du prix de confection d'un repas.



INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE :

vos démarches en un clic via le Portail Famille

Simple, gratuit, accessible 7j/7 et 24h/24, ce nouveau service, mis en place par la commune pour la rentrée de septembre, facilitera l'échange et les démarches pour les inscriptions au restaurant scolaire.

Pour y accéder, vous devrez vous connecter sur *Cantine de France*, avec le code communiqué par la mairie. Ce Portail numérique sera votre interface pour l'inscription annuelle, mais également pour les modifications journalières.



FONCTIONNEMENT DES RÉSERVATIONS

Le service de restauration propose deux formules d'inscription :

Inscription à l'année

- présence 4 jours par semaine, toute l'année ;
- présence 1 ou plusieurs jours « fixe(s) » par semaine, toute l'année.

Inscription occasionnelle

- présence occasionnelle, sans jour fixe (inscription à faire chaque mois).

Avec le Portail Famille, vous aurez la possibilité :

- d'inscrire votre enfant à l'année
- de procéder à l'inscription de votre enfant pour le mois à venir, en cas d'inscription occasionnelle
- de prévoir l'absence de votre enfant 7 jours avant, pour la semaine suivante
- de nous informer de l'absence non prévisible de votre enfant (maladie, par exemple)

Plus d'infos : www.marsilly.fr / Contact : service scolaire
05 46 01 30 10 - e.peraudeau@marsilly.fr



SUPPRESSION D'UN POSTE d'enseignant à l'école Jean Ferrat

Six : la Direction départementale de l'Éducation Nationale a tranché, et c'est le nombre de postes d'enseignants qu'elle affectera à l'école Jean Ferrat au mois de septembre. Avec une diminution de près de 5% du nombre prévisionnel d'élèves en élémentaire, Marsilly reflète l'évolution démographique nationale, qui combine baisse des naissances et vieillissement de la population. La commune n'échappera donc pas à la fermeture de la septième classe.

L'école maternelle conserve, pour sa part, ses quatre classes.



NOUVELLE STRUCTURE D'ÉVOLUTION à l'école Jean de La Fontaine : le choix des enfants



L'été va être mis à profit pour remplacer la structure de jeux vieillissante de la maternelle.

Les enfants ont été appelés à choisir, parmi trois formules proposées, leurs jeux préférés. Trois modules sont prévus : une tour de grimpe, un panneau ludique et un jeu supplémentaire.



OXYGÈNE, les après-midis sportifs

Cet été encore, la Ville renouvelle l'opération Oxygène, en partenariat avec les associations marseilloises. Avis aux jeunes de 8 à 18 ans désireux de relever des défis sportifs : rendez-vous au city stade, rue des Écoles, du lundi au vendredi après-midi, de 14h à 16h, du 21 août au 1^{er} septembre.

Au menu : foot, basket, multisports...

Les séances, accessibles gratuitement, seront encadrées par les intervenants des clubs sportifs, et une collation sera offerte par la Municipalité.

ASSOCIATION Familles Rurales

L'Association Familles Rurales (AFR) et sa dynamique équipe d'animation, emmenée par Guylène AUVINET, sous le patronage d'un Bureau constitué de parents bénévoles, accueille les enfants et les jeunes à partir de 3 ans, toute l'année.

14

Marsilly actu

L'AFR, C'EST...

L'ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE

De 7h30 à 9h / De 16h30 à 19h - matin et soir.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

le mercredi et les vacances
De 7h30 à 19h

LE LOCAL JEUNES...

pour les 10 ans
et plus

DES SÉJOURS L'ÉTÉ

Ferme des Fillaos, à Rouillac,
du 11 au 13 juillet,
pour les 3/6 ans
Séjour à Cologne (Gers),
du 17 au 24 juillet,
pour les 7/10 ans
Séjour à Cologne (Gers),
du 27 juillet au 4 août,
pour les 11/15 ans

**DES
SORTIES ET
DES PROJETS**
toute l'année

UN ATELIER THÉÂTRE

le mardi de 17h à
18h



LA PARTICIPATION AUX CHANTIERS JEUNES

en collaboration avec la municipalité.



« CONTRAT CHANTIERS JEUNES » : objectif 1^{er} job

Vous avez entre 15 et 18 ans, et vous habitez Marsilly ? Vous souhaitez décrocher un premier « job d'été », tout en contribuant à l'amélioration de votre cadre de vie ?

Inscrivez-vous à la 6^e édition du dispositif « Contrat chantiers jeunes » ! En échange de 30 heures consacrées à l'embellissement des équipements de la commune, celle-ci vous offre 270€ pour la réalisation d'un projet personnel : inscription dans une auto-école, acquisition d'équipement nécessaire à la poursuite des études, réalisation d'une formation qualifiante permettant de décrocher un premier emploi (BAFA...), ou inscription dans une structure sportive, culturelle ou de loisirs.

Le chantier de cet été aura lieu du 31 juillet au 11 août.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur www.marsilly.fr, avant le 30 juin 2023. Attention : le nombre de places est limité à 10.

Renseignements en mairie : 05 46 01 30 10.



NOUVEAUTÉ : le Portail Famille de l'AFR

L'AFR s'est dotée d'un logiciel permettant aux familles d'être autonomes sur la gestion des activités :

- réserver pour les mercredis entre 2 périodes de petites vacances,
- réserver pour les vacances aux dates définies par la structure,
- accéder au dossier de votre/vos enfant(s),
- consulter vos factures et les télécharger,
- télécharger votre attestation fiscale,
- visualiser les documents et informations mis en ligne par la structure.

Les familles adhérentes ont dû recevoir un lien par mail, avec un identifiant et un mot de passe pour se connecter au « portail famille » du logiciel de présences, ainsi qu'une notice explicative pour l'utilisation de ce nouvel outil. Si vous ne l'avez pas reçu, pensez à vérifier dans vos courriers indésirables, ou à vous adresser à la direction de l'AFR.

Pour tout renseignement : 05 46 01 37 38.

ÉVOLUTION DES TARIFS

Face à l'inflation que nous subissons tous, l'AFR a été contrainte d'augmenter, au 1^{er} mars, ses tarifs, inchangés depuis 2017. Retrouvez l'ensemble des tarifs en flashant le QR Code.





Cadre de vie



RÉNOVATION générale des écoles

Annoncé depuis plusieurs mois, le chantier a enfin débuté aux vacances de Pâques, avec le remplacement du bardage du patio de l'école maternelle, la création des massifs pour la pose des treilles devant les surfaces vitrées et les travaux d'étanchéité de la toiture. Il devrait se poursuivre sur les vacances suivantes, tout au long de l'année.

À l'occasion d'une rencontre avec Madame RAVEAU, Inspectrice de la Circonscription, et les équipes pédagogiques, les élus ont détaillé les travaux et leur calendrier prévisionnel : chauffage, réfection des réseaux électriques, des sanitaires (plomberie et faïence), changement des revêtements de sol et des peintures

murales, isolation... Les réfectoires du restaurant scolaire seront également concernés.

Afin d'optimiser les 2 mois d'été, la préparation du chantier de la maternelle débutera dès le 30 juin. Les 4 classes seront déportées dans les locaux de l'AFR du 29 juin au 7 juillet.

Au cours de cette dernière semaine, les repas du restaurant scolaire seront adaptés (salades, repas froids, pique-nique...).

Près d'une dizaine d'entreprises, tous corps d'état du bâtiment, sont mobilisées, sous la houlette de Christophe RIVALLAND, architecte chargé de la maîtrise d'œuvre.



PLAINE des Sports

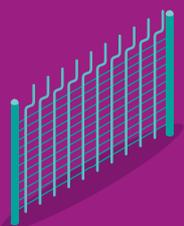
RÉFECTION DE LA RUE GASTON AUJARD

Reprise à neuf de la bande de roulement, mise en accessibilité du parvis de la salle polyvalente de la Tonnelle, création d'une cinquantaine de places de stationnement, et d'une aire de retournement pour les véhicules, mise en place d'un « dépôt minute » pour les cars.

Coût prévisionnel de l'opération : 120 k€.

CLÔTURE DES TERRAINS DE SPORT

Coût prévisionnel de l'opération : 14 k€.



PLANIFICATION DE L'ENTRETIEN DES ESPACES SPORTIFS

Les équipes techniques assurent une tonte hebdomadaire des terrains d'entraînement et d'honneur (sous réserve des conditions météorologiques), et un nettoyage annuel du court extérieur de tennis.



ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES MISES À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Mise en peinture du cabanon du club de football. Amélioration des installations de la Boule en Bois : peinture du local (matériel fourni par la commune... mais travaux réalisés par les bénévoles de l'association), réfection du réseau d'eaux usées et pluviales, réparation du portail. Campagne annuelle d'entretien des terrains de sport.

LA SALLE des mariages « relookée »



Réfection des peintures murales, remplacement des dalles de faux-plafond et des stores, ponçage et vitrification du parquet, changement de la fenêtre... la salle des mariages fait peau neuve (et il était temps!). L'ensemble des travaux a été réalisé par les agents communaux.

Prochaine étape : remplacer les coloris un peu datés des murs de l'accueil et des couloirs de la mairie par des teintes plus neutres et plus modernes.



POUR UN ÉCLAIRAGE public plus vertueux

D'ici quelques mois, 600 candélabres verront leurs lampes à sodium remplacées par des LEDs. Le coût de l'opération est estimé à 48 000 €, dont la moitié sera prise en charge par le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural dont la commune est membre.

L'objectif est de réaliser une économie de 50% par an sur les consommations d'éclairage public.

Parallèlement, afin de répondre à ses obligations en terme d'éradication des points lumineux de faible efficacité, la commune va procéder au remplacement d'une trentaine de lanternes boules et mercure.

Les horaires d'extinction de l'éclairage public seront maintenus tels qu'actuellement, entre 21h et 6h.



EXTENSION du jardin partagé

Les jardiniers s'activent à la Plaine des Sports !

Vous avez sûrement constaté la plantation de végétaux supplémentaires à proximité des espaces cultivés : les membres de l'association du Jardin Partagé de Marsilly ont décidé de planter des pieds d'une variété de vigne ancienne. Une haie d'arbres fruitiers est également prévue afin de protéger les cultures des vents d'ouest et sud-ouest.

Afin de permettre aux jardiniers de réaliser ces projets, la Commune a mis à leur disposition, gratuitement, 540 m² de terrain supplémentaires.



CHANGEMENT de la clôture de l'aire de jeux



Cloture de l'aire de jeux rue du Chemin Bas

MODERNISATION DU Centre Technique Municipal

Une restructuration des espaces intérieurs sera entreprise.

Le changement de la porte sectionnelle du garage est également indispensable, et la toiture sera inspectée. Enfin, des solutions devront être trouvées pour optimiser le stockage des matériels et matériaux.

REQUALIFICATION de la rue de l'Église

Depuis plusieurs mois, le Département, maître d'ouvrage de l'opération, et la Commune, planchent sur le projet de réaménagement de la route départementale n°106, rue de l'Église.

Les travaux ne débuteront pas avant 2025, en raison des contraintes budgétaires du Département.

Un exercice périlleux que celui de répondre aux multiples contraintes réglementaires et d'usage de cette rue étroite par nature, entre passage des bus, réduction de la vitesse des véhicules, création d'un trottoir accessible, maintien des stationnements, et sécurisation des cyclistes.

Les élus ont tranché : le trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite sera situé côté est de la rue (du côté des candélabres), et le nombre de places de stationnement passera à une dizaine. Quant au sens de circulation, les options restent ouvertes. Les travaux de changement du collecteur d'eaux usées, réalisés par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, seront l'occasion de tester les différentes formules, dont la mise en place d'un sens unique.



Esquisse non contractuelle

CAMPAGNE ANNUELLE d'entretien des voiries

Comme chaque année, le Syndicat départemental de la voirie a procédé à l'entretien d'un certain nombre de rues, au moyen des deux techniques habituellement utilisées :

- Le point à temps automatique, pour les réparations localisées « préventives » de la chaussée. Cette technique redonne de l'étanchéité et limite la formation de dégradations.
- L'enrobeur projeteur, pour les réparations localisées « curatives », pour comblement des nids de poule, reprise d'affaissement, colmatage des fissures, etc.

Sont concernées les rues des Oiseaux, de la Cave, du Chemin Bas, de l'Océan, des Boucholeurs, de la Conche, des Beauvoirs, du Palais et du Plein Midi.



CONDUCTEURS, levez le pied !

Réduire la vitesse de circulation est un impératif.

La généralisation de la priorité à droite a permis de réguler certains excès, mais nombreux sont encore les habitants à se plaindre des véhicules circulant à vive allure.

Le choix a donc été fait **d'abaisser la vitesse à 30 km/h**, et de la généraliser à toute l'agglomération marseilloise.

Par ailleurs, plusieurs voies, comme l'avenue de l'Île d'Oléron bordée par les commerces des Carrelets, ou la rue du Temple, ont fait l'objet d'une attention toute particulière, et des zones de rencontre, limitées à 20 km/h, y ont été créées.

LA ZONE 20
ZONE DE RENCONTRE

Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.



LE PIÉTON EST-IL PRIORITAIRE ? OUI

Tout conducteur est tenu de céder le passage aux piétons qui bénéficient de la priorité sur les véhicules.

- L'aménagement de passage piéton n'est pas obligatoire.
- Il importe que le piéton observe les règles élémentaires de prudence et manifeste clairement son intention de traverser.

SUR UNE VOIE A SENS UNIQUE, LE CYCLISTE PEUT-IL CIRCULER A CONTRE-SENS ? NON

Dans un souci de sécurité, le choix a été fait à Marsilly d'interdire la circulation des cyclistes en contre-sens dans les zones de rencontre (rue du Temple).

ET LE STATIONNEMENT ?

Il est autorisé sur les emplacements aménagés à cet effet.



RÉGLEMENTATION DE L'ACCÈS aux cales de mise à l'eau

Les enrochements qui supportent la dalle en béton ferrillée sont affouillés par l'eau, s'enfoncent et se désolidarisent progressivement avec l'érosion marine.

Parallèlement, l'usure des cales de mise à l'eau laisse désormais apparaître des pieux rouillés en surface, engendrant des problèmes de sécurité pour les usagers. En conséquence, un arrêté municipal a été pris, interdisant à tout usager (voiture, remorque, piéton, animal, baigneur) l'accès aux deux cales de mise à l'eau situées aux extrémités nord et sud de la commune.



Les mises à l'eau demeurent autorisées par la cale de la rue des Viviers, mais la baignade y est interdite.



Quant aux éventuelles opérations de démantèlement ou de mise en sécurité de ces cales devenues dangereuses, encore faut-il trouver l'institution compétente pour les réaliser : ces aménagements ne font l'objet d'aucun titre d'occupation délivré par l'État, gestionnaire du Domaine Public Maritime, le Département n'est pas compétent en dehors des ports, les prérogatives de la Commune sont très limitées sur le Domaine Maritime... Les investigations se poursuivent...



RÉFECTION des parkings à la côte

En 2022, le Département a rénové l'aire de stationnement située au nord du Port de la Pelle : il en est en effet propriétaire, au titre des Espaces Naturels Sensibles. Conséquence de l'interdiction des nuitées sur le littoral, couvert par un Plan Particulier des Risques Littoraux : des mobiliers bois de type portique et bornes anti-intrusion ont été posés par les services du Département.

Poursuivant sa politique de rénovation de ces aires de stationnement, le Département envisage de traiter cette année le parking situé au nord du Golfe de la Prée, en suivant les mêmes principes techniques pour le revêtement et le mobilier. Si la qualification d'Espaces Naturels Sensibles justifie de privilégier un revêtement perméable, on peut tout de même regretter le manque de praticité en période hivernale, et la transformation des parkings en « champ de boue » faute de pouvoir espérer la pousse du gazon sur une aire où le roulage est régulier. La Commune a tenté de plaider auprès du Département pour que ne soit pas mis en place un remède pire que le mal.





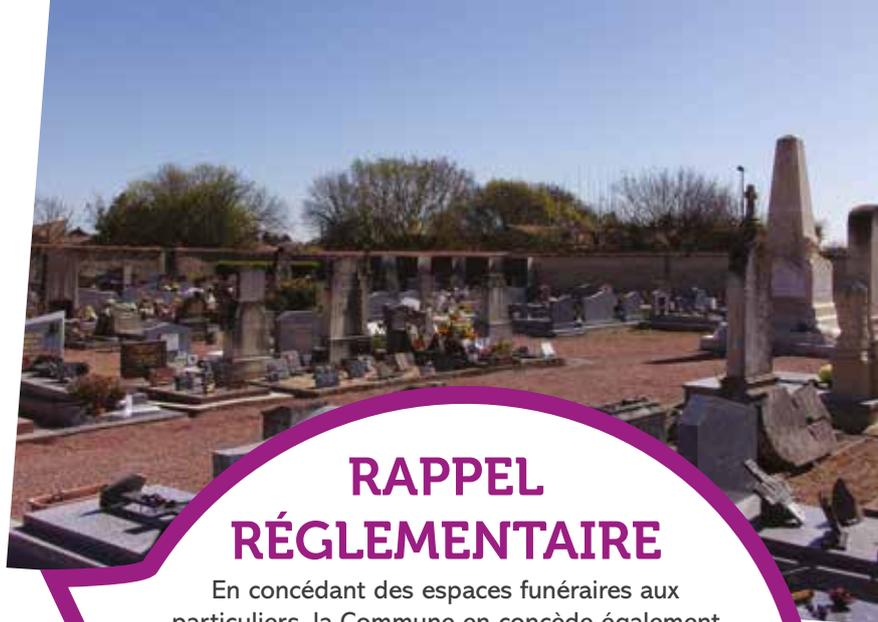
CIMETIÈRE

l'enherbement à l'étude

Problématique récurrente, l'entretien des allées du cimetière s'est encore complexifié avec l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires. Les élus souhaitent engager une réflexion sur l'enherbement du cimetière.

Outre l'allègement en termes d'entretien, cette végétalisation de l'espace garantirait une plus-value esthétique...

Parallèlement, la Commune devrait reprendre plusieurs dizaines de concessions en état d'abandon, d'ici la fin de l'année, libérant ainsi des espaces supplémentaires susceptibles d'être concédés.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

En concédant des espaces funéraires aux particuliers, la Commune en concède également l'entretien. En clair, ses services ne sont plus autorisés à intervenir sur les tombes, quand bien même les concessionnaires n'en assureraient pas le nettoyage et le désherbage. La Commune n'est pas non plus, dans ce cas, habilitée à couper des végétaux et arbres devenus envahissants.

Le règlement du cimetière précise d'ailleurs expressément qu'il appartient au concessionnaire de « conserver la concession en bon état de propreté et d'entretien ».



ARBRE en ville

Soucieuse de créer des « poumons verts » dans la ville, d'embellir les lotissements, et partant d'un constat partagé avec le Conseil de village, la Commune prépare une campagne de plantations d'arbres et d'arbustes, adaptés au sol calcaire et au climat océanique, qu'elle compte mettre en œuvre à l'automne.



LES TROTTOIRS aux piétons

Les trottoirs sont réservés à l'usage des piétons, des poussettes, des fauteuils roulants... et non pas aux bacs à ordures, qui gênent l'accessibilité.

Les bacs doivent être déposés sur le domaine public au plus tôt la veille au soir de la collecte, puis retirés après le passage et remisés sur les propriétés respectives. Le non-respect de l'arrêté municipal prescrivant cette règle est verbalisable.

Consciente que la configuration de certains logements sur rue ne permet pas le remisage des bacs, la Commune étudie, en concertation avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, l'implantation d'un point d'apport volontaire à l'extrémité de la rue du Port, (au niveau de l'espace vert).

La CDA va également réinstaller, en test, un conteneur pour la collecte de verre à l'angle des rues de la Conche et des Saints-Pères.



Commerçants Indépendants Entreprises Artisans

Montrez-vous

ici!



L'agence de communication
des collectivités

www.edipublic.com



CONSEIL & CRÉATION | ÉDITION & MOBILIER URBAIN
COMMUNICATION DIGITALE | IMPRIMERIE | RÉGIE PUBLICITAIRE

Siège social

86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU (Futuroscope)

33 av. des Temps Modernes

05 49 01 44 11 - info@edipublic.com

Agences : Poitiers - La Rochelle - Bordeaux - Nantes - Lorient - Mâcon



🎵 Vie culturelle et communication

À vos agendas !

22

Marsilly actu

21 JUIN - 17h

Fête de la musique, Place des Carrelets

23 ET 24 JUIN

Etape du Raid multisports du Régiment du train, Plaine des sports

13 JUILLET

À partir de 19H30

Soirée « citoyenne » - Concert, retraite aux flambeaux et feu d'artifice, Place des Carrelets

1^{er} AOÛT À 20H

Festival Ondes classiques, Église Saint-Pierre de Marsilly

24 AOÛT - 21H30

Ciné plein air, jardin de la mairie

9 SEPTEMBRE

Forum des Associations, jardin de la salle Simenon

OCTOBRE

Sortie « spectacle » avec repas, destinée aux seniors

NOVEMBRE

Repas dansant des Aînés, salle Simenon
Distribution des paniers de Noël

16 AU 25 DÉCEMBRE

Festivités de Noël



EN AVANT la musique

Privés de Fête de la Musique pour cause de canicule en 2022, les Marseillois devraient pouvoir profiter de cet intermède musical le 21 juin ... si la météo (que l'on espère favorable !) est de la partie.



Les festivités, organisées avec le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, débiteront place des Carrelets vers 17h, avec les prestations de musiciens amateurs. À partir de 19h, trois sessions différentes seront proposées :

- DJ set
- 3F (funk soul)
- PEPITE (funk)

Plus d'infos à venir sur [Illiwap](#) !



LE 515^e à l'assaut de la Charente-Maritime

Les militaires du 515^e Régiment du Train feront étape à Marsilly au cours de leur traditionnel Raid multisports. Ils seront hébergés, pour l'occasion, à la plaine des sports.

En marge de la compétition sportive, cette halte en notre commune sera l'occasion d'organiser plusieurs manifestations le 23 juin prochain :

- dès 9h30 : course d'orientation de 2 kilomètres dans Marsilly, à destination des enfants.

- à partir de 10h : exposition (et visite !), place des Mars(c)illy de France, d'un certain nombre de véhicules utilisés par le Régiment du Train.

- à 11h : cérémonie au Monument aux Morts, avec dépôt d'une gerbe.



CINÉ plein air



Rendez-vous le jeudi 24 août pour une nouvelle séance de cinéma en plein air, dans le jardin de la mairie, à partir de 21h30.

Le choix s'est arrêté sur le film « Donne-moi des ailes » de Nicolas Vannier.



Solidarité et services publics

ACCOMPAGNEMENT social

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vous oriente et vous conseille sur les démarches à effectuer dans le domaine social.

MISE EN LIEN DES PERSONNES ÂGÉES AVEC LES PRESTATIONS SOCIALES



- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aide financière permettant de rester à domicile en bénéficiant de l'aide d'un proche aidant ou d'un professionnel de l'aide à domicile.
- Aide Sociale à l'Hébergement (ASH), aide permettant de financer l'hébergement de la personne âgée dans un établissement dédié.
- Auxiliaires de vie, afin de mieux gérer les gestions du quotidien.

AIDE ALIMENTAIRE ET SECOURS D'URGENCE



- En partenariat avec la Banque Alimentaire, distribution de denrées aux personnes éligibles, un lundi sur deux.
- Aide facultative à l'enfance : prise en charge ponctuelle, totalement ou partiellement, des factures du restaurant scolaire, des activités périscolaires, des séjours d'été, de l'accueil de loisirs.
- Secours d'urgence : prise en charge, ponctuelle, de frais considérés comme relevant de la politique sociale (factures d'énergie, d'eau, loyer, titre de transport...).

Les aides et secours sont accordés sous conditions de revenus, en fonction du règlement d'attribution édicté par le CCAS, après étude personnalisée du dossier.

Le CCAS reçoit sans rendez-vous, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Contact : 05 46 01 30 10.

BESOIN D'UN COUP DE POUCE pour vos démarches numériques?

Demande de pièce d'identité ou de carte grise, renouvellement de permis de conduire, transmission dématérialisée de documents à la Caisse primaire d'assurance maladie...

Titulaire de l'habilitation « Aidants connect », Ludivine GANGUILLIN, vous accompagne dans toutes vos démarches administratives en ligne.

Sur rendez-vous, en mairie (05.46.01.30.10) ou à l'agence postale communale (05.46.01.95.04).

LE Saviez-vous ?

Depuis le 1^{er} juillet 2023, les actes administratifs de la commune (délibérations, arrêtés et décisions du Maire) sont publiés sur le site Internet de la commune, dans la rubrique Mairie.





L'URBANISME en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, que vous soyez particulier ou professionnel, vous pouvez déposer en ligne vos dossiers de demandes d'urbanisme :

- permis de construire
- déclaration préalable
- permis d'aménager
- permis de démolir
- certificats d'urbanisme

Plus de déplacements, plus de papier, et le suivi de votre dossier en temps réel.

Rendez-vous sur demarches-urbanisme.agglo-laroche.fr, et laissez-vous guider ! Lien direct via le QR Code suivant :



Le dépôt papier reste également toujours possible.



HEURE civique



Depuis l'an dernier, Marsilly participe à l'Heure Civique, lancée par le créateur de la fête des voisins.

L'idée est de donner au moins une heure de son temps, pour aider son ou ses voisins, ou agir de manière organisée en fonction des besoins

des associations et de la collectivité.

Deux opérations sont prévues en 2023 : l'organisation de deux stages de sensibilisation des seniors à l'évolution de la conduite automobile, et des sessions d'apprentissage des gestes d'urgence.

Une cinquantaine de Marsellois bénévoles ont déjà rejoint le dispositif. Et vous ?

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site marsilly.lheurecivique.fr

Vous souhaitez être aidé : 06 16 84 88 12



RECENSEMENT de la population 2024

L'INSEE organise chaque année le recensement de la population. Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, et fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplôme, composition des foyers...) et les logements.

Pour assurer le recensement de la population à Marsilly début 2024, la mairie va procéder au recrutement d'agents recenseurs. Un appel à candidatures sera lancé d'ici quelques semaines. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous faire connaître dès à présent.

Contact : service population - 05 46 01 30 10
e.peraudeau@marsilly.fr

Expression politique

LISTE Marsilly 2020

Comme tous les ans, l'équipe municipale va nous présenter la fable d'une bonne gestion sur le seul argument de réserves financières aussi inutiles qu'hors normes.

Comme tous les ans, nous souhaitons rappeler ici l'insincérité de ce budget comme celle des précédents, avec des projets d'investissement votés, jamais exécutés mais reportés d'année en année. Résultat ? Ces projets refont surface dans l'urgence : les locaux scolaires et leur chauffage, les terrains de la plaine des sports qui fait peine à voir avec son parking, les fuites de la toiture du gymnase contraignant souvent les enfants à éponger et qui ne tarderont pas à endommager le sol. L'entretien de l'église budgeté aux alentours de 80.000 € il y a 3 ans mais dont le devis est aujourd'hui monté au-delà de 500.000 €, etc...

Agir dans l'urgence sans réelle stratégie entraîne de fait une dépréciation de la trésorerie communale. Ainsi, l'inflation et l'augmentation des coûts des matériaux, de l'énergie font que les dépenses engagées cette année nous coûteront maintenant bien plus cher. Le cas de l'école est à ce point saisissant que l'engagement des investissements en sa faveur s'est réalisé sans concertation avec les élus, ni réflexion minimale sur les possibilités d'évolution de l'espace scolaire...

Quid des grands projets mis en avant pendant la campagne ? Station-service, aménagement du port de la pelle, zone nautique, piste cyclable. Simples arguments de campagne ?

Rappelons aussi l'augmentation de nos impôts fonciers et l'augmentation des indemnités des élus, sur l'argument exprimé par le maire lors du conseil municipal du 3 avril dernier « qu'il n'y a plus la confiance » avec les Marsellois.

Prenez soin de vous et n'hésitez pas à contacter notre groupe pour toute idée, commentaire ou suggestion.

Philippe Chanabaud 06 33 44 17 09

Suivez-nous sur facebook.com/Marsilly2020

LISTE Agir pour Marsilly - Majorité municipale

L'opposition municipale s'é gare et se gâte. Elle est totalement absente au moment où on débat des investissements pour l'année, ne présente pas de projets alternatifs mais elle aboie.

Il faut souligner qu'elle ne se plaint que du rythme de réalisation des projets, tantôt trop rapides ou trop lents, pas de leur contenu. Tout est piloté en fonction du rythme d'obtention des subventions et du fonctionnement de l'État, du conseil départemental, de la CDA, tous les partenaires qui nous aident. C'est être bien ignorant du rythme administratif ou bien malhonnête pour soulever ce sujet.

On ne peut être surpris lorsque l'on est bien souvent absent des commissions qui programment et orientent les travaux ou que l'on ne comprend pas les enjeux. Parions que dans quelques mois le sujet de la borne de recharge pour voiture électrique sera sur la table.

L'école a fait l'objet de commissions et de votes. Il fallait siéger. Quant à l'église avec un peu d'honnêteté ou d'écoute, il est une chose d'étanchéifier le clocher et une autre de refaire le clocher...

Il est heureux de voir que la station-service soit désormais attendue alors que hier cette même opposition la décriait. Heureux de voir que la zone nautique l'est aussi alors que « le plan d'eau de Marsilly n'avait aucun sens » pour l'ex adjoint aux sports aujourd'hui chef de file de l'opposition... Signalons au passage à ceux qui crient et qui ne vivent pas à Marsilly que la plaine des sports a vu sa route et ses parking refaits. La clôture est en cours pour 13 000 € au lieu de 16 000 € il y a deux ans.

Cette même opposition qui s'abstient quand on baisse les indemnités des élus mais qui vote « pour » quand on les augmente. Tout est dit.

Quant à l'augmentation des impôts fonciers, l'attribuer à la Commune relève du mensonge le plus éhonté car ce sont les Services fiscaux de l'État qui revalorisent chaque année forfaitairement les bases d'imposition qui s'imposent aux collectivités, soit +7,1 % selon la Loi de Finances 2023 : ces éléments ont été présentés lors de la réunion du Conseil municipal du 3 avril 2023 au cours de laquelle il a été décidé de ne pas augmenter les différents taux d'imposition.

Marsilly n'est pas endetté et s'en félicite. Gageons que cette opposition, qui se plaint de la gestion, serait heureuse d'arriver au pouvoir avec des caisses pleines. C'est cela aussi avoir juste un peu d'honnêteté.

Le plus saisissant est sans doute cette arrivée dans les villages de ce que l'on voit dans les instances nationales. Des cris, des mensonges, une absence de réflexion ou d'analyse, une absence d'anticipation, des idées toutes faites, une médiocrité qui gangrène tout avec des faux bons sentiments.



Toute l'équipe du garage Guibert est heureuse de vous accueillir du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h pour vous proposer ses différents services :



Atelier

- Mécanique toutes marques
- Carrosserie et peinture
- Contrôle technique
- Ventes de véhicules neufs et d'occasions
- Prêt de véhicules durant vos travaux

GARAGE GUIBERT - 1 B RUE DES ENTREPRISES - 17137 MARSILLY - 05.46.01.30.41



Toute l'équipe du garage Guibert est heureuse de vous accueillir du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h pour vous proposer ses différents services :



Nettoyage Rénovation de véhicules

- Tarifs personnalisé
- Tous types de véhicules
- Auto - Moto
- Camions - Bateaux
- Particuliers
- Professionnels

GARAGE GUIBERT - 18 RUE DES ENTREPRISES - 17137 MARSILLY - 05.46.01.30.41

EHPAD

2 rue de la République
17137 L'HOUMEAU
Tél. 05 46 50 93 92

ehpad-larosedesvents.fr
accueil@ehpad-larosedesvents.fr



La Rose des Vents
L'HOUMEAU - LA ROCHELLE

AILPE

- **Compresseurs industriels BOGE** -
- **Traitement Air Comprimé** -
- **Réseaux inox** -



14 Rue des Entreprises
ZAC DES BEAUVOIRS
17137 MARSILLY
05 46 50 20 20
www.ailpe-sarl.com

PHARMACIE MARSILLY
UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

LA SANTÉ AU NATUREL

- *Aromathérapie*
- *Phytothérapie*
- *Gemmothérapie*
- *Plantes en vrac*



MATERIEL MEDICAL & ORTHOPEDIQUE

Conseils
Vente
Location

**LIVRAISON ET
INSTALLATION
GRATUITE À DOMICILE**

4, rue de la Rochelle 17137 MARSILLY
TÉL. 05 46 01 38 96 • www.pharmaciemarsilly.mesoigner.fr



POMPES FUNÈBRES PUBLIQUES
La Rochelle - Nieul sur Mer - Île de Ré

NOS CONSEILLERS AU SERVICE DES FAMILLES VOUS ACCOMPAGNENT POUR

- organisation d'obsèques
- prévoyance funéraire
- travaux pour inhumation
- articles funéraires
- accès chambres funéraires

NOUVEAU SERVICE :

LA MARBRERIE FUNÉRAIRE

Il n'est pas toujours facile de choisir une pierre du souvenir après la perte d'un être cher.

VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE À NOS PROFESSIONNELS
pour vous accompagner dans le choix de l'ornement idéal.



POMPES FUNÈBRES PUBLIQUES
7J/7 - 24H/24

| | | |
|--|--|--|
| <p>LA ROCHELLE 05 46 51 51 56 <small>Hab 19-17-0100</small></p> | <p>NIEUL S/MER 05 46 51 11 09 <small>Hab 20-17-0133</small></p> | <p>ST MARTIN DE RÉ 05 46 51 11 98 <small>Hab 20-17-0138</small></p> |
|--|--|--|

© 2015 POMPES FUNÈBRES PUBLIQUES

SARL TURCOT

père et fils

MAÇONNERIE

Neuf - Rénovation - Couverture - Carrelage

Tous travaux de terrassement,
démolition, tout à l'égout,
piscine, recyclage matériaux.



Pompage
de
béton

06 11 78 66 88 - 05 46 01 24 77

5 impasse du marais 17137 ESNANDES

www.maconnerie-larochelle.fr - sarl.turcot@orange.fr



express

Marsilly

Ouvert tous les jours
de 8h30 à 20h

Dimanche matin 9h - 12h30



Orpi

Agence du Moulin



ACHETER - VENDRE - LOUER - FAIRE GERER

Depuis 25 ans

Spécialiste du secteur La Rochelle Nord
93% des clients satisfaits
par nos services*

+ de services : **Location saisonnière**
& **Syndic**



1 à 3 rue Florence Arthaud
NIEUL-SUR-MER

05.46.41.14.33

www.orpi.com/agencedumoulin

* Source : Opinion System